

**Observations reçues via boîte mail**  
**Modification simplifiée n°1 du PLU de Soultz-sous-Forêts**

Avis 1 en date du 15/09/2020

Monsieur le Président de la Communauté de communes,

Citoyenne de Soultz-Sous-Forêts, et ayant l'envie de construire a Soultz-Sous-Forêts, je suis d'avis favorable a la modification du règlement du PLU.

Aucune possibilité d'acheter un terrain pour une maison individuelle dans la commune à ce jour, le lotissement Meissacker serait le bienvenu.

Cordialement

Avis 1 en date du 21/09/2020

Monsieur le Président de la Communauté des communes de l'outre forêt,

Je côtoie régulièrement des jeunes couples, entre autre ma fille, qui désirent construire leurs maisons à Soultz sous Forets.

Malheureusement la commune ne peut subvenir à cette demande, vu qu'aucun terrain de construction n'est disponible sur la commune.

A force de faire du locatif à Soultz sous Forets, les jeunes, qui vont contribuer tôt ou tard au développement de la commune et de la Communauté des communes de l'outre forêt, seront obligés de voir ailleurs, à défaut dans les Communauté de communes voisines.

Ceci étant mon avis personnel, je vous demande monsieur le Président de le prendre en considération.

Cordialement